

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **AMIENS**

Dénomination : SARL ACTIS BAKER TILLY
n° de gestion : 2001B00230
n° d'identification : 438 435 257
n° de dépôt : A2012/000921
Date du dépôt : 05/03/2012
Pièce : procès-verbal d'assemblée générale du
04/01/2012



219680



219680

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2012/000921**
n°de gestion : **2001B00230**
n°SIREN : **438 435 257 RCS Amiens**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 05/03/2012 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

SARL ACTIS BAKER TILLY Société à responsabilité limitée

rue Mathias Sandorf Immeuble Kereon 80440 Boves -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal d'assemblée générale du 04/01/2012 (2 exemplaires)
acte sous seing privé du 04/01/2012 (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

Modification relative aux dirigeants d'une société

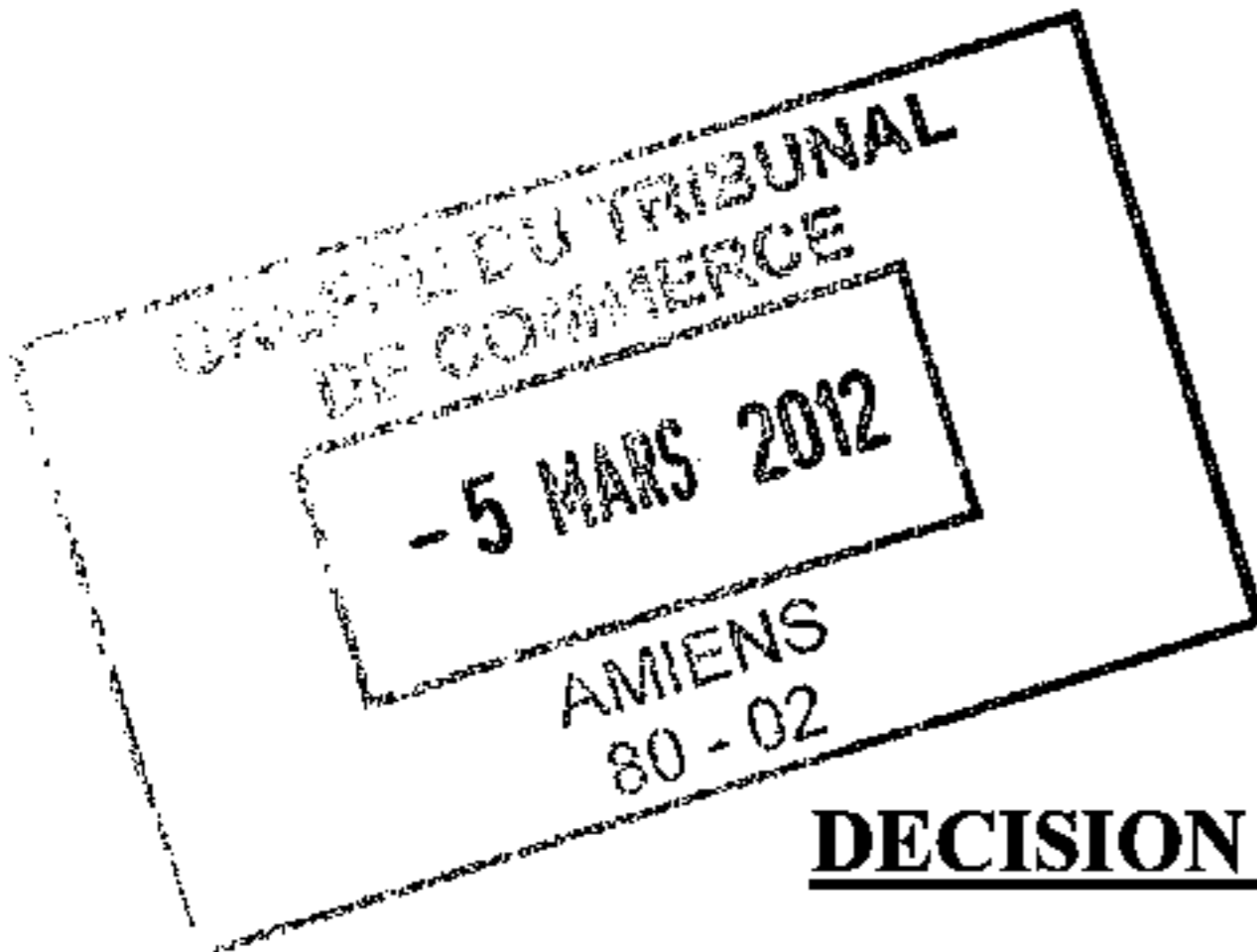
Fait à Amiens, le 05/03/2012

ACTIS BAKER TILLY

Société à Responsabilité Limitée au capital de 100 000 Euros

Siège social :

**Rue Mathias Sandorf
80440 BOVES**



RCS AMIENS B 438 435 257

**PROCES VERBAL DE LA
DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 4 JANVIER 2012**

L'an deux mille douze,
Le 4 janvier,
A 10 heures 30,

Le soussigné Christophe RUIN, associé unique de la société ACTIS BAKER TILLY, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 Euros,

A pris les décisions suivantes :

- Agrément d'un tiers en qualité de nouvel associé,
- Nomination d'un co-gérant,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs à donner,
- Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique décide d'agréer en qualité de nouvel associé, conformément à la loi et à l'article 10 des statuts, la Société dénommée « Cabinet KRUMBANK et Associés », Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 Euros, dont le siège social est à Beauvais (60000), 36 Avenue Salvador Allendé – Village Mykonos – Bât A bis, immatriculée au RCS de Beauvais sous le numéro 489 360 636 représentée par Monsieur Grégory KRUMBANK.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

C. R.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé unique décide de nommer en qualité de co-gérant Monsieur Grégory KRUMBANK demeurant 10 rue de la Place – 80160 FRANSURES pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé unique décide de modifier l'article 8 des statuts :

« Article 8 – Capital Social – Répartition des parts – Liste des associés

Le capital social est fixé à la somme de CENT MILLE Euros

Il est divisé en DIX MILLE (10 000) parts égales de DIX Euros (10) chacune, numérotées de 1 à 10 000 inclus, entièrement libérées, souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux, en proportion de leurs droits, tant en vertu de l'acte constitutif que des cessions de parts intervenues, de la façon suivante :

A Monsieur Christophe RUIN,
9 000 parts numérotées de 1 à 9 000 inclus, ci.....9 000 parts

A la Société « Cabinet KRUMBANK et Associés »,
1 000 parts numérotées de 9 001 à 10 000 inclus, ci.....1 000 parts

TOTAL.....10.000 parts »

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants.

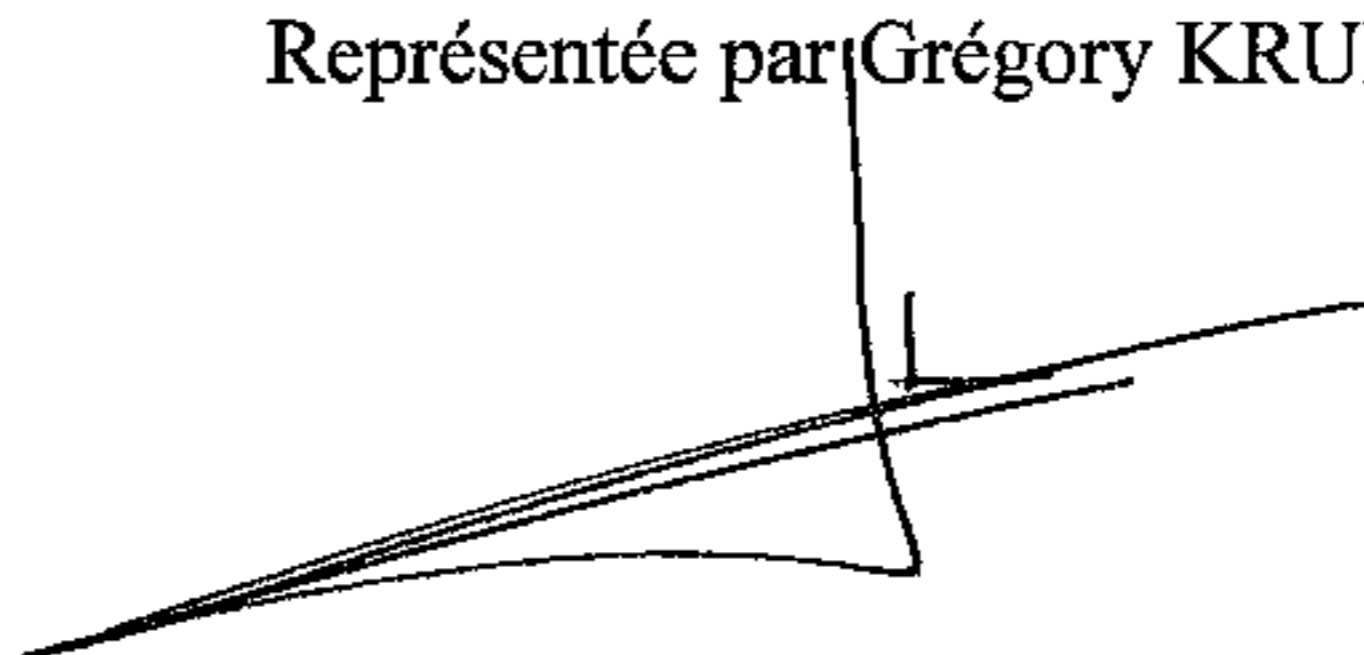
Ca

LES ASSOCIES TOUS PRESENTS

Christophe RUIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. RUIN', written over a horizontal line.

SARL Cabinet KRUMBANK et Associés
Représentée par Grégory KRUMBANK

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. KRUMBANK', written over a horizontal line.